

Demain, la Méditerranée
Scénarios et projections à 2030 : croissance, emploi, migration, énergie, agriculture

Résumé

Cécile Jolly et Macarena Nuño

La Méditerranée en 2030 : les voies d'un avenir meilleur

A l'heure des révolutions arabes et de la crise de la zone euro, la Méditerranée est soumise à des grandes incertitudes sur son avenir, tant sur le rythme des évolutions anticipées que sur le rôle de l'intégration régionale et du volontarisme politique pour y faire face. Pourtant, un riche tissu des relations économiques, institutionnelles et humaines continue de se développer tous les jours dans cette région en devenir, nous invitant à nous interroger sur son avenir.

Face aux complémentarités évidentes (des préférences collectives, des forces vives, des dotations naturelles mais également dans la production des biens et services) et aux défis auxquels les pays ne pourront pas répondre individuellement (insuffisance d'emplois adaptés, changement climatique et préservation des ressources naturelles, crises alimentaires, migrations), plusieurs scénarios d'avenir peuvent être dessinés et déclinés thématiquement (croissance, emploi, migration, énergie, agriculture) en prenant pour ensemble d'analyse la Méditerranée. C'est ce que le consortium « Méditerranée 2030 », initié par IPEMED en avril 2009, s'est attaché à réaliser dans la publication « Demain, la Méditerranée. Scénarios et projections à 2030 ».

L'avenir méditerranéen est confronté à plusieurs menaces. Un scénario de « crise de la Méditerranée » assombri par la crise de 2008, amenant une convergence par le bas et une marginalisation des pays méditerranéens fragilisés par la crise des dettes souveraines, au Nord, et par une transition politique heurtée, au Sud, ou un scénario des « divergences méditerranéennes » caractérisé par une insertion disparate des pays dans une économie mondiale tirée par les pays émergents, créant des divergences entre économies de la région, sont vraisemblables et ne seraient pas favorables à l'intégration comme au développement régionale.

Mais un autre destin est également possible, celui dessiné dans le scénario de la « convergence méditerranéenne ». Sous réserve d'une action politique forte, volontariste et partagée par tous les pays riverains, une convergence méditerranéenne, couplée à une croissance globalement plus forte et riche en emplois, peut-être envisagée. Pour cela, il est nécessaire d'encourager une redistribution géographique de la production, le partage de la valeur ajoutée, la valorisation des complémentarités, une plus grande redistribution des richesses et une harmonisation des normes dans un système régionalement intégré, jouissant des quatre libertés mises en place par l'Union européenne (circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes).

Mais ce scénario de convergence pourrait être emmené non pas par une volonté européenne plus marquée mais par une nouvelle dynamique économique au Sud qui pourrait prendre deux formes : avoir un effet d'entraînement sur les économies des États membres de l'UE et vraisemblablement encourager leur volontarisme politique à l'égard de la région ou provoquer un éloignement relatif entre une rive sud intégrée, d'un côté, et l'Union européenne, de l'autre. Ce scénario, peu probable fin 2010, gagne en probabilité à la faveur des révolutions arabes.

Pour parvenir au scénario de convergence régionale qu'IPMED appelle de ses vœux, neuf recommandations pour un « écosystème » méditerranéen ont été élaborées :

1. Investir dans le capital humain en favorisant la mobilité (autoriser la migration temporaire pour des services contractualisés et des projets cofinancés par l'UpM) et la qualification des personnes (création d'un socle de base commun ; réseau euro-méditerranéen de formation professionnelle et de reconnaissance-accréditation des compétences et des diplômes, ErasmusMed,...).
2. Accélérer les transferts de savoirs, de compétences et de technologies i) en favorisant l'émergence de « pôles de compétitivité » (clusters) et de recherche euro-méditerranéens sur des secteurs porteurs ou riches en emplois (technologies de l'information et de la communication pour les services, techniques agricoles, efficacité énergétique, etc.) et ii) en resserrant les arbitrages de localisation sur une base régionale : de ce point de vue, la mise en place d'un système de préférences régionales allant au-delà du libre-échange et fondée sur des critères de qualité sociale, sanitaire et environnementale contribuerait à accélérer les transferts de capitaux et de savoir-faire.
3. Créer un espace institutionnel commun accompagné de transferts financiers, un statut avancé bénéficiant de fonds s'inspirant de la philosophie de l'adhésion au marché intérieur européen (signifiant l'établissement progressif des quatre libertés de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes), et approfondir les discussions sur le processus d'adhésion des pays candidats à l'Union Européenne.
4. Engager un processus de certification méditerranéenne couvrant les services et l'agriculture dans un premier temps, avec un label méditerranéen garantissant une qualité sanitaire (mise en place d'une agence sanitaire) et environnementale en matière agricole et un niveau de compétence et de qualité pour les prestations de services.
5. Sélectionner les projets cofinancés dans le cadre de l'UpM sur leur potentiel de création d'emploi et/ou de sobriété énergétique.
6. Créer un fonds méditerranéen environnemental visant, d'une part, à renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des pays sud et est méditerranéens et des Balkans et, d'autre part, à financer les projets d'infrastructures de transport d'énergies renouvelables et de transport collectif alternatif au mode routier, les projets de développement propre réduisant les gaz à effet de serre, les projets de rationalisation de la demande en eau et d'efficacité énergétique en particulier dans le bâtiment.
7. Mettre en place une banque méditerranéenne d'investissement, fondée sur les mêmes principes que la Banque Européenne d'Investissement, et conçue pour faciliter le financement des PME, acteurs clés en matière de création de richesse et d'emploi, et des infrastructures.
8. Intensifier les réseaux de transports au Sud de la méditerranée en vue de favoriser la fluidité des échanges commerciaux Sud-Sud, avec une attention particulière au transport multimodal permettant une meilleure optimisation du coût de la logistique.
9. Élaborer une politique commune de sécurité alimentaire (dispositifs mutualisés d'assurance des risques agricoles ; constitution de stocks de sécurité et élaboration de mécanismes d'intervention d'urgence) et de développement rural (infrastructures matérielles et immatérielles des filières ; formations managériales et technologiques).